

RÉPUBLIQUE ALGÉRIENNE DÉMOCRATIQUE ET POPULAIRE

WILAYA DE MÉDÉA

DIRECTION DES ÉQUIPEMENTS PUBLICS

SERVICE DES MARCHES PUBLICS

AVIS D'ATTRIBUTION PROVISoire

NIF 0 99826019002719

Suite à l'appel d'offres national ouvert avec exigence de capacités minimales n°30/2025 paru sur les quotidiens **السياسي** en date du 22/09/2025 et **Le MAGHREB** en date du 22/09/2025 relatif à la réalisation du projet cité ci-dessous. La direction des équipements publics de la wilaya de Médéa, prononce l'attribution provisoire du marché :

PROJET	ENTREPRISE	ADRESSE	Note technique /75	Montant du marché en TTC	délais
Réalisation D'un Collège Type 7/300R à La Commune De sedraya - Wilaya de MEDEA Tranche ferme : Blocs Pédagogiques, Administration, Amphithéâtre, Sanitaire Vestiaires, chauffage centrale Et Locaux Techniques, Bloc Demi Pension 300 R, V.R.D, terrain de sport. Tranche Conditionnelle : logements De Fonction	SARL EL MOURAD GERANT : MEZIANE Djamel NIF :099926034218045	Rue hamam touanssa -tablat	60.00	Tranche ferme : 318 079 235,25 DA Tranche conditionnelle : 32 014 444,50 DA :TOTAL 350 093 679,75 DA	Tranche ferme : 12 MOIS Tranche conditionnelle : 04 MOIS

Remarque : la direction des équipements publics invite les soumissionnaires qui sont intéressés de se rapprocher à nos services, au plus tard trois (03) jours à compter du premier jour de la publication de l'attribution provisoire du marché, à prendre connaissance des résultats détaillés de l'évaluation de leurs offres techniques et financières, conformément aux dispositions de l'article 65 du décret présidentiel n° 15-247 du 16septembre2015 complété portant règlement des marches publics et des délégations de service public.

Un délai de 10 jours est accordé aux[soumissionnaires pour toute éventuelle réclamation , à compter de la première parution de cet avis sur les quotidiens nationaux , conformément à l'article 82 du décret présidentiel n° 15-247 du 16 septembre 2015 complété portant règlement des marches publics et des délégations de service public.

Remarque : en cas de recours la commission des marché de la wilaya est compétente d'examiner le recours